

Guide du préposé à l'information

Two horizontal decorative bars, one purple and one grey, positioned below the title.

DS

Directeur
du scrutin

SCS

Superviseur de
centre de scrutin

Scrutateur

Scrutateur

Greffier

Greffier du
scrutin

AI

Agent
d'inscription

PI

Préposé à
l'information

Renseignements importants



Nom et numéro de la circonscription



Numéros de téléphone d'urgence



Adresse du bureau du DS



Nom et numéro de téléphone du DS



Jours de vote par anticipation

Vendredi _____
Samedi _____
Dimanche _____
Lundi _____



Jour de l'élection

Lundi _____



Heures de vote des jours de vote
par anticipation

De 9 h à 21 h



Heures de vote le jour de l'élection

_____ h à _____ h



Premier jour de la révision
(seulement requis pour une élection partielle)



Heure d'arrivée au lieu de vote

_____ h

Table des matières

Quel matériel vais-je utiliser?..... 2

Se préparer

Se préparer la veille 6

Installez votre bureau de scrutin 7

Que devrais-je avoir sur ma table pour servir les électeurs? ... 8

Servir l'électeur

Que dois-je faire quand un électeur arrive? 12

Situations avec les pièces d'identité ou la CIE

Admissibilité 14

Pièces d'identité acceptables 14

L'électeur dit que l'information sur sa CIE est erronée ou différente de celle indiquée sur ses pièces d'identité..... 15

L'électeur n'a pas de pièce d'identité prouvant son nom et son adresse (Recours à un répondant)..... 15

L'électeur a le visage couvert..... 16

La pièce d'identité est une lettre confirmant le lieu de résidence de l'électeur 16

La pièce d'identité indique une adresse postale 17

L'électeur a un Certificat de transfert 17

Situations avec la Liste

Comment dois-je utiliser l'Indicateur des sections de vote?..... 18

À savoir

On vous a confié la tâche de surveiller la porte	22
Les représentants des candidats	23
Visiteurs	24
Vérificateurs	25
Actes suspects	26
Téléphones cellulaires au lieu de scrutin	27
Une foule encombre le lieu ou il y a des files d'attente.....	27
L'électeur souhaite être servi en anglais.....	28
Un électeur souhaite l'aide d'un interprète.....	28
Je pense que l'électeur semble avoir besoin d'aide	29
Outils pour les électeurs qui ont besoin d'aide supplémentaire ...	29
Les animaux d'assistance.....	30
Si l'électeur a une déficience	31
Rétroactions, inquiétudes ou plaintes	31
Le harcèlement et la violence en milieu de travail.....	32
Les représentants des médias et les photographes.....	32
Comment dois-je utiliser la Liste électorale alphabétique? ..	33

Fermeture

Fermez votre bureau de scrutin.....	36
-------------------------------------	----

Si vous faites face à une situation qui n'est pas décrite dans ce guide ou si vous avez besoin d'aide supplémentaire, consultez votre **SCS**.

Quel matériel vais-je utiliser?

C'est le **bureau** qui détermine quel matériel énuméré ci-dessous vous sera fourni. Vous pourriez en recevoir une partie ou la totalité du **SCS** au lieu de scrutin :

- EC 10130** Déclaration solennelle
- EC 90189** Préparez vos pièces d'identité pour voter
- Liste électorale alphabétique par lieu de scrutin
- Chemises avec les noms des candidats (*scrutin ordinaire seulement*)
- Indicateur des sections de vote

EC 50473 Trousse de fournitures avec :

- EC 50140** Carte Bienvenue à votre lieu de vote – 1 bloc
- EC 50210** Carte d'identité pour le personnel électoral
- EC 50291** Règle de papier
- Stylo bleu

SE PRÉPARER

p. 6-9

Cette section vous explique comment vous préparer avant les jours du scrutin et à votre arrivée au lieu de scrutin.

Conseils

- Des notes ont été placées ici et là dans le guide pour vous donner davantage de contexte concernant les étapes. Sentez-vous libre d'y ajouter aussi vos propres notes
- L'air ambiant des lieux de scrutin peut être chaud ou froid, soyez préparé pour les deux cas
- Vous êtes responsable d'installer votre propre bureau de scrutin. Le **SCS** aura aussi besoin d'aide afin d'installer le lieu de scrutin. Vous aurez peut-être à l'aider à :
 - installer les tables et les chaises et organiser la salle
 - poser les affiches et les pancartes
 - faire une vérification du lieu

Se préparer la veille

- 1 Si vous n'êtes pas en mesure de travailler, appelez le **bureau**
- 2 Assurez-vous que vous savez où se situe le lieu de scrutin
- 3 Passez en revue *Préparez vos pièces d'identité pour voter* **EC 90189**
- 4 Préparez la nourriture, l'eau et tout médicament dont vous aurez besoin
- 5 Ayez avec vous le formulaire signé *Déclaration solennelle* **EC 10130** et gardez-le avec vous en tout temps
- 6 Ne portez pas de couleurs associées à un parti politique ni de produits parfumés au lieu de scrutin

Installez votre bureau de scrutin

- 1 Arrivez au lieu de vote à l'heure indiquée sur la première page du présent guide
- 2 Présentez-vous au **SCS** et obtenez votre matériel
- 3 Si votre table n'est pas déjà installée à l'entrée de manière à faire face aux électeurs quand ils arrivent, installez-la

Assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace pour les personnes à mobilité réduite (par exemple en fauteuil roulant)

Note les représentants des candidats peuvent arriver pendant l'installation – **p. 23**

- 4 Écrivez votre nom et « **Préposé à l'information** » sur la *Carte d'identité pour le personnel électoral* **EC 50210**. Portez-la en tout temps
- 5 Placez le matériel sur votre table – **p. 8**

Que devrais-je avoir sur ma table pour servir les électeurs?

Assurez-vous de tout avoir, et dites-le au **SCS** s'il manque quelque chose.

Si c'est le jour de l'élection, placez sur la table les *Chemises* avec le nom des candidats.



Guide du préposé à l'information



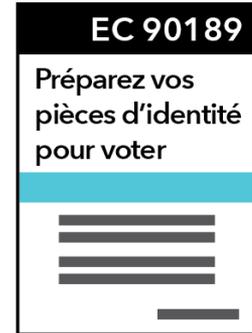
Règle de papier



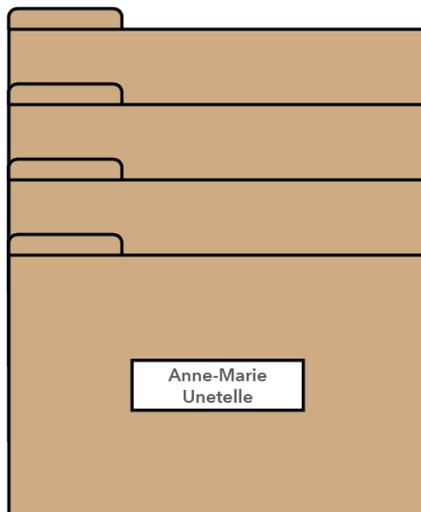
Stylo bleu



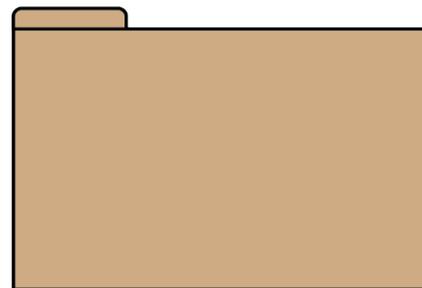
Carte Bienvenue à votre lieu de scrutin



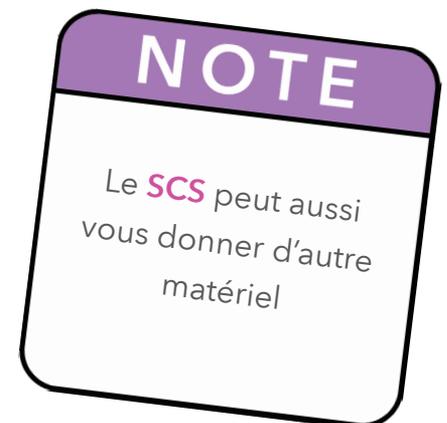
Préparez vos pièces d'identité pour voter
(bloc de feuilles détachables)



Chemises avec le nom des candidats
(le jour de l'élection seulement)



Chemises sans étiquette
(pour les copies supplémentaires)



- 6 Repérez les bureaux de vote, les toilettes, les téléphones publics et les sorties de secours
- 7 Trouvez l'entrée accessible désignée, et vérifiez que l'ouvre-porte automatique fonctionne bien
- 8 Faites toute autre tâche que le **SCS** vous confie
- 9 Relisez *Préparez vos pièces d'identité pour voter* **EC 90189**
- 10 Au début des heures de vote indiquées à la première page de ce guide, servez les électeurs – **p. 12-13**

Si c'est le jour de l'élection

- 1 Placez sur la table les *Chemises avec le nom des candidats*, ainsi qu'une chemise pour les copies supplémentaires

Sur demande :
- 2 Toutes les 60 minutes, recueillez les copies de la *Feuille des numéros de séquence* **EC 50111-1** de chaque **greffier** et laissez la copie originale au **greffier**
- 3 Mettez dans chaque chemise une copie de chaque feuille que vous recueillez
- 4 Mettez les copies supplémentaires dans la *Chemise pour les copies supplémentaires*

SERVIR L'ÉLECTEUR

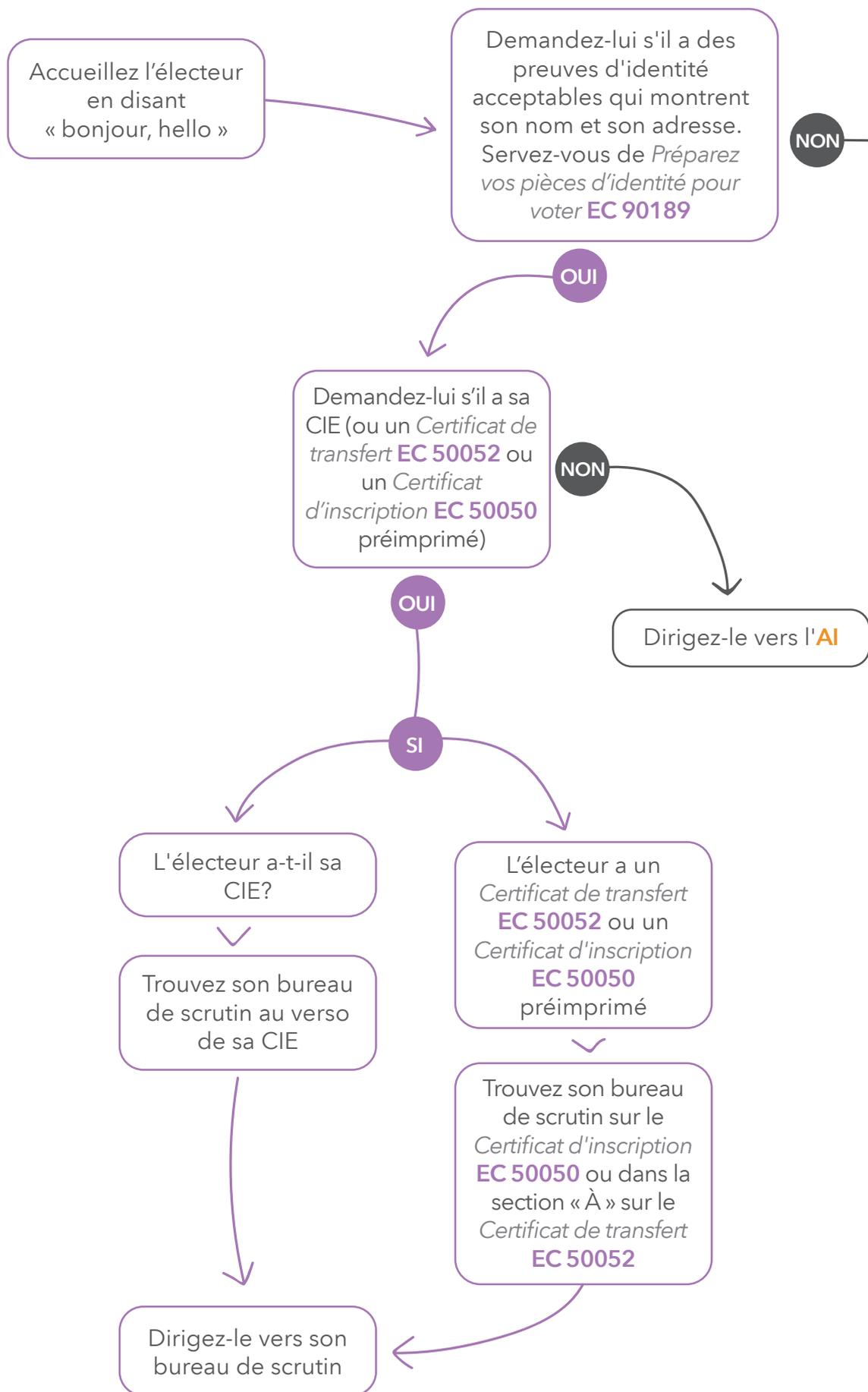
p. 12-19

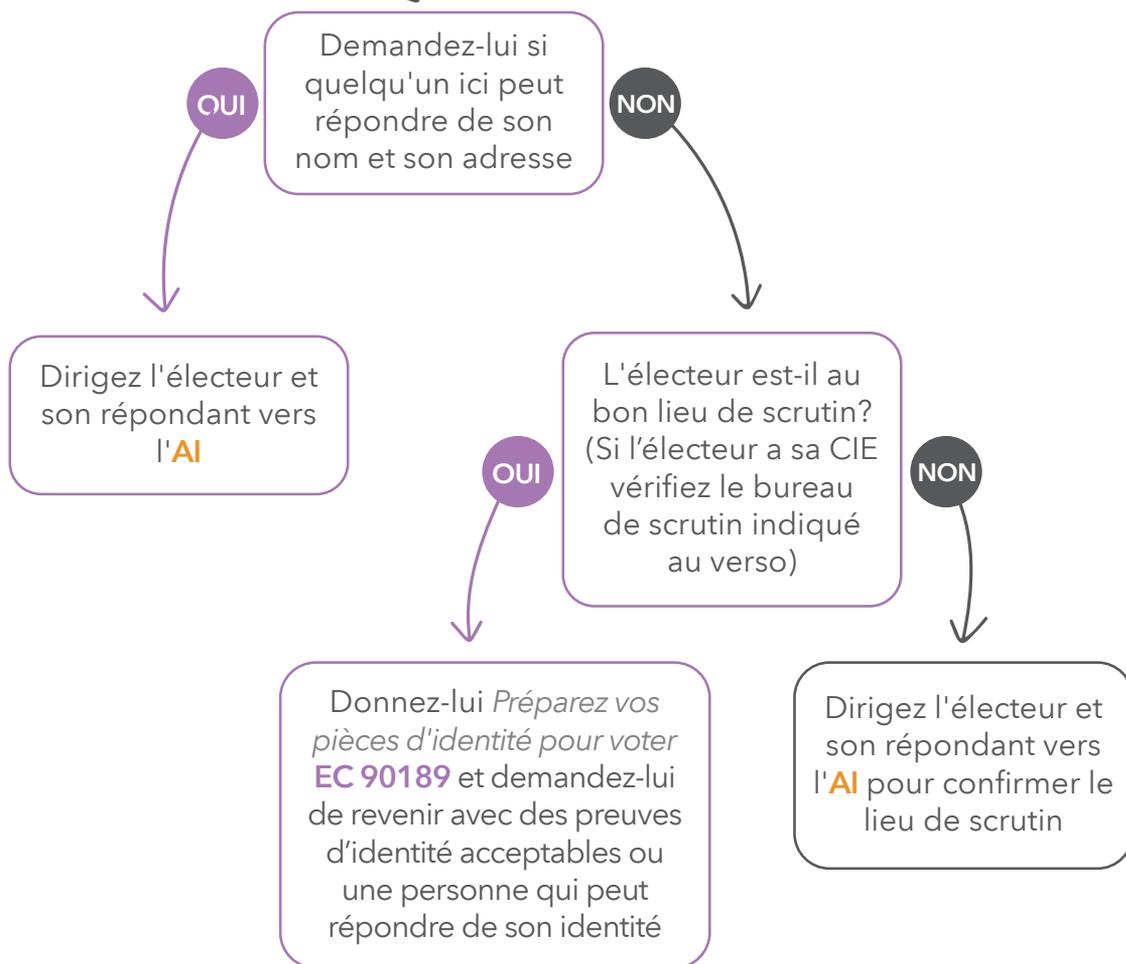
Cette section explique en premier les procédures qui s'appliquent à tous les électeurs, puis décrit ensuite des situations concernant les pièces d'identité.

Conseils

- Si vous êtes dans une situation qui n'est pas décrite dans ce guide ou si vous avez besoin davantage d'information, consultez le **SCS**
- Le **SCS** a des pauses à l'horaire. Attendez le remplaçant avant d'aller en pause

Que dois-je faire quand un électeur arrive?





Rappel...

- dirigez les candidats ou leurs représentants vers le **SCS**
- si un électeur vous dit que sa CIE contient des erreurs, dirigez-le vers l'**AI**
- aidez le **SCS** à gérer le mouvement des électeurs
- demandez poliment aux électeurs qui ont déjà voté de quitter le lieu de scrutin

NOTE

Seul un **scrutateur** ou **SCS** peut décider quelles pièces d'identité sont acceptables

Admissibilité

Pour pouvoir voter à un bureau de scrutin, l'électeur doit

- avoir au moins 18 ans le jour de l'élection
- être un citoyen canadien
- habiter à une adresse assignée à ce bureau de scrutin, à moins d'avoir un *Certificat de transfert* **EC 50052**

Pièces d'identité acceptables

Quand un électeur vote, il doit présenter une preuve d'identité acceptable ou avoir quelqu'un qui peut répondre de lui. Les preuves d'identité acceptables prouvent son identité et son adresse. Plusieurs différentes combinaisons de documents sont acceptables; l'électeur peut aussi demander à quelqu'un de répondre de son identité et de son adresse. Les options de combinaison de pièces d'identité sont énumérées dans le document *Préparez vos pièces d'identité pour voter* **EC 90189**. Les documents qui ne figurent pas sur cette liste ne sont pas acceptables.

Les documents doivent être en français ou en anglais (ou en Inuktitut, au Nunavut).

Les photocopies ne sont pas acceptables.

Les relevés et les factures électroniques imprimés sont acceptables. Ces documents peuvent aussi être présentés sur des téléphones cellulaires.

Les documents passés l'échéance sont acceptables si le nom et l'adresse actuelle de l'électeur y figurent.

Les documents sur lesquels le nom et l'adresse ont été écrits à la main ne sont pas acceptables sauf si l'information a été ajoutée par la personne ou l'organisme qui a délivré le document.

Consultez *Préparez vos pièces d'identité pour voter* **EC 90189** si vous n'êtes pas certain.

Sur la *Liste électorale*

Pour pouvoir voter, un électeur doit soit :

- être déjà inscrit sur la *Liste électorale* au bureau de scrutin, ou
- être ajouté à la *Liste des ajouts* au bureau de scrutin

L'électeur dit que l'information sur sa CIE est erronée ou différente de celle indiquée sur ses pièces d'identité

Les erreurs concernant l'information sur la CIE peuvent être corrigées avant que l'électeur vote.

Dirigez l'électeur vers l'**AI**, qui lui décidera ce qu'il faut faire.

L'électeur n'a pas de pièce d'identité prouvant son nom et son adresse (*Recours à un répondant*)

Un électeur qui n'a pas de pièce d'identité prouvant son nom et son adresse peut à la fois s'inscrire et voter s'il y a un autre électeur qui peut répondre de son nom et son adresse. Le processus du répondant correspond à l'option d'identité **3**.

Le répondant doit :

- connaître l'électeur
- être en mesure de voter dans ce lieu de scrutin
- avoir une preuve d'identité

1 Dirigez l'électeur et le répondant à la table d'inscription

L'électeur a le visage couvert

Servez cet électeur comme vous servez n'importe quel autre électeur.

Si l'électeur vous le demande, vous pouvez l'informer de ses options énumérées ci-dessous.

Un électeur qui décide de garder son visage couvert doit faire une déclaration au bureau de scrutin avant de recevoir un bulletin de vote. Il a deux options : **A** ou **B**.

Option A

Si l'électeur veut utiliser l'option d'identité **1** ou **2**, il doit faire la déclaration sur un formulaire au bureau de scrutin

Option B

L'électeur peut avoir recours à un autre électeur pour répondre de son nom et adresse (option d'identité **3**)

La pièce d'identité est une lettre confirmant le lieu de résidence de l'électeur

Un établissement qui sert un électeur qui n'a peut-être pas de pièce d'identité pour prouver son adresse résidentielle actuelle peut inscrire l'établissement auprès du **bureau**. Le **bureau** vous informera concernant ces établissements par l'entremise de la *Liste des établissements* **EC 50054**. Ces établissements peuvent fournir à l'électeur soit :

- une *Lettre de confirmation de résidence* **EC 50053**, ou
- une lettre, imprimée sur du papier en-tête de l'établissement, qui confirme que l'électeur y réside ou y reçoit des services

L'électeur peut se servir de la lettre comme une pièce d'identité montrant son nom et son adresse selon l'option **2**. La lettre doit être utilisée avec une deuxième pièce d'identité.

- 1 Demandez à l'électeur s'il a une deuxième pièce d'identité portant son nom
- 2 Dirigez l'électeur selon le processus habituel – **p. 12-13**

La pièce d'identité indique une adresse postale

La pièce d'identité doit normalement indiquer une adresse résidentielle. Si l'électeur est déjà inscrit, l'adresse postale peut servir de preuve acceptable d'adresse. Le **scrutateur** décidera.

Dirigez l'électeur selon le processus habituel – p. 12-13

L'électeur a un *Certificat de transfert*

Un *Certificat de transfert* permet à l'électeur de voter à un bureau de scrutin autre que celui qui lui a été assigné.

- 1 Demandez-lui son *Certificat de transfert* **EC 50052**. Vérifiez si le bureau de scrutin indiqué dans le champ « **À** » se trouve dans votre lieu de scrutin
- 2 Si c'est le cas, dirigez l'électeur à ce bureau de scrutin
Si ce n'est pas le cas, dirigez-le vers le **SCS**

Comment dois-je utiliser l'*Indicateur des sections de vote*?

Vous utiliserez ceci seulement si le **SCS** vous le demande.

- 1 Demandez à l'électeur quelle est son adresse et trouvez le nom de sa rue
- 2 Trouvez ensuite la série d'adresses dans laquelle apparaît l'adresse de l'électeur
- 3 Trouvez son bureau de scrutin

Note si c'est un jour de vote par anticipation, cherchez le numéro du bureau de vote par anticipation (BVA). Si c'est le jour de l'élection, cherchez le numéro de la section de vote (SV)

NOTE

Si vous ne trouvez pas
d'adresse, consultez
votre **SCS**

**Indicateur des sections de vote par rue /
Poll Key By Street**

Circonscription / Electoral District: 24076 - Trois-Rivières

Nom de la rue / Street Name	De / From	À / To	De / From	À / To	Côté / Side	SV / PD	BVA / AP	
rue/St Antoine-Adhémar (Trois-Rivières)	boul/Blvd Sainte-Madeleine	Extrémité / Extremity	31	39	Impair / Odd	042-0	606	
	boul/Blvd Sainte-Madeleine	Extrémité / Extremity	36	40	Pair / Even	042-0	606	
rue/St Antoine-Dalmas (Trois-Rivières)	rue/St Frontenac	rue/St Frontenac	1200	1355	En entier / All	003-0	605	
rue/St Antoine-Pinard (Trois-Rivières)	rue/St Fusey	rue/St de Grandmont	286	340	Pair / Even	040-0	607	
	rue/St Fusey	rue/St de Grandmont	287	341	Impair / Odd	040-0	607	
	rue/St de Grandmont	rue/St Patry	345	463	Impair / Odd	055-0	607	
rue/St Antoine-Polette (Trois-Rivières)	rue/St de Grandmont	rue/St Patry	350	464	Pair / Even	055-0	607	
	rue/St Séverin-Ameau	rue/St des Cyprès	3700	3780	Pair / Even	129-0	602	
rue/St des Arbrisseaux (Trois-Rivières)	rue/St Séverin-Ameau	rue/St des Cyprès	3705	3805	Impair / Odd	136-0	602	
	boul/Blvd Saint-Jean	rue/St des Arbrisseaux	9560	9660	En entier / All	113-0	600	
rue/St Arcand (Trois-Rivières)	Extrémité / Extremity	rue/St Patry	286	436	Pair / Even	055-0	607	
	Extrémité / Extremity	rue/St de Grandmont	309	337	Impair / Odd	055-0	607	
	rue/St de Grandmont	rue/St Patry	339	425	Impair / Odd	028-0	608	
rue/St d'Argenson (Trois-Rivières)	rue/St Pie-XII	rue/St d'Iberville	5	69	Impair / Odd	011-0	604	
	rue/St Pie-XII	rue/St d'Iberville	36	72	Pair / Even	011-0	605	
rue/St Armand-Chauvoineau (Trois-Rivières)	rue/St Maheu	rue/St De Contrecoeur	3550	3715	En entier / All	028-0	613	
rue/St de l'Armurier (Trois-Rivières)	boul/Blvd Thibeau	rue/St du Charbonnier	2	22	Pair / Even	028-0	608	
	boul/Blvd Thibeau	rue/St du Charbonnier	15	17	Impair / Odd	028-0	608	
	rue/St du Charbonnier	rue/St du Serrurier	24	56	Pair / Even	027-0	606	
	rue/St du Charbonnier	rue/St du Menuisier	27	29	Impair / Odd	025-0	606	
	rue/St du Menuisier	rue/St du Serrurier	31	57	Impair / Odd	027-0	606	
	rue/St Arnaud (Trois-Rivières)	rue/St Brisebois	rue/St Dansereau	7360	7474	Pair / Even	220-0	614
rue/St Arnaud (Trois-Rivières)	rue/St Brisebois	rue/St Casgrain	7365	7419	Impair / Odd	220-0	614	
	rue/St Casgrain	rue/St Duval	7421	7585	Impair / Odd	221-0	614	
	rue/St Dansereau	rue/St Bellemare	7476	7530	Pair / Even	221-0	614	
	rue/St Bellemare	rue/St Pratte	7540	7730	Pair / Even	223-0	613	
	rue/St Duval	rue/St Delormier	7595	7695	Impair / Odd	223-0	613	
	rue/St Delormier	rue/St Pratte	7725	7735	Impair / Odd	226-0	613	
	rue/St Arpin (Trois-Rivières)	rue/St Amyot	rue/St Amyot	3000	3110	En entier / All	206-0	613
	rue/St Arseneau (Trois-Rivières)	rue/St Montplaisir	rue/St Père-Breton	252	276	Pair / Even	037-0	606

À SAVOIR

p. 22-33

Cette section donne de l'information que vous pouvez consulter à tout moment.

Conseils

- Si vous êtes dans une situation qui n'est pas décrite dans ce guide ou si vous avez besoin davantage d'information, consultez le **SCS**
- Le **SCS** a prévu des pauses à l'horaire. Attendez le remplaçant avant d'aller en pause

On vous a confié la tâche de surveiller la porte

Il vous revient donc d'assurer à tous l'accessibilité à l'entrée et à la sortie du lieu de scrutin, notamment pour ceux qui pourraient trouver difficile d'ouvrir une porte.

Tâches

- demeurer à la porte en tout temps et ne jamais la laisser sans surveillance
- sourire, faire preuve de courtoisie et de respect envers tous
- rester aux aguets de quiconque pourrait éprouver de la difficulté à leur arrivée ou à leur départ
- ouvrir la porte et la garder ainsi pour quiconque pourrait éprouver de la difficulté à leur arrivée ou à leur départ
- offrir votre aide à quiconque en aurait besoin
- Demandez – Écoutez – Intervenez
- assurez-vous d'avoir un remplaçant avant de prendre une pause

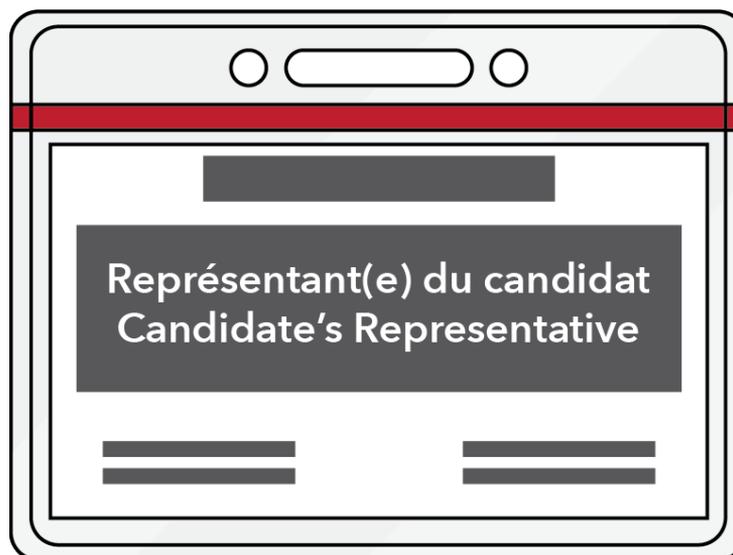
Votre superviseur :

- s'arrêtera à votre poste à deux heures d'intervalle pour s'assurer que tout est en règle
- vous accordera des pauses, au besoin
- confiera à un autre employé la tâche de surveiller la porte pour que vous puissiez vous livrer à cette activité à tour de rôle, si possible

NOTE

N'oubliez pas que, grâce à vous, certains électeurs pourront ou non choisir d'exercer leur droit de vote!

Les représentants des candidats



Les candidats et les représentants doivent porter l'insigne ci-dessus. Ils doivent signer le registre tenu par le **SCS** à chaque lieu de scrutin qu'ils visitent.

Le **SCS** est leur personne-ressource, qui peut leur demander de quitter le lieu ou le faire faire s'ils ne respectent pas les *Lignes directrices pour les représentants des candidats EC 20045*.

Ils doivent maintenir la neutralité au lieu de scrutin et ils doivent respecter le secret du vote.

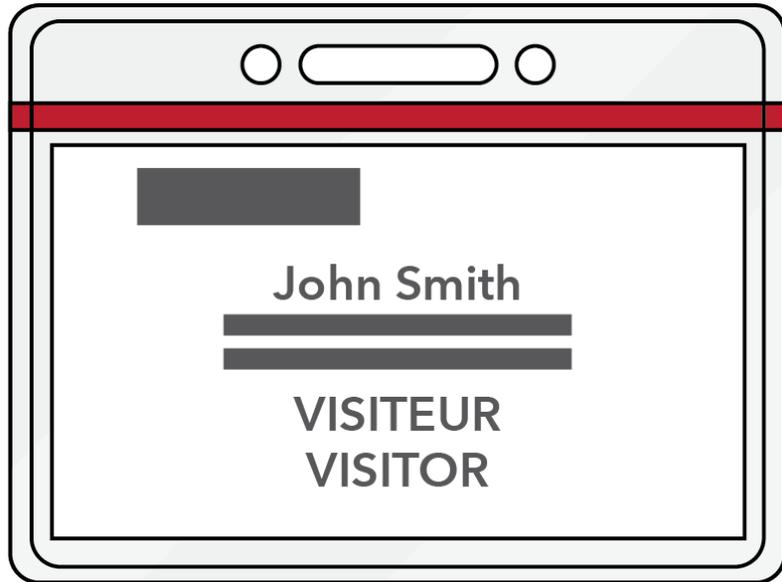
Aux bureaux de scrutin ordinaires, ils peuvent recueillir de vous la *Feuille des numéros de séquence EC 50111-1* à toutes les **60** minutes.

Note aux bureaux de vote par anticipation, ils peuvent seulement obtenir l'information concernant les électeurs qui ont voté après la fermeture des bureaux de vote

- 1 Dirigez-les vers le **SCS** pour signer le registre
- 2 Montrez-leur où ils peuvent prendre place s'ils observent aux bureaux de vote ou à la table d'inscription
- 3 Seulement pendant le scrutin ordinaire, donnez-leur toutes les *Feuilles des numéros de séquence EC 50111-1* de la chemise du candidat s'ils souhaitent les obtenir

Si vous avez des questions concernant le comportement des candidats ou des représentants, consultez le **SCS**

Visiteurs



Élections Canada autorise les visiteurs. Ils doivent porter l'insigne ci-dessus.

Le **SCS** est leur personne-ressource.

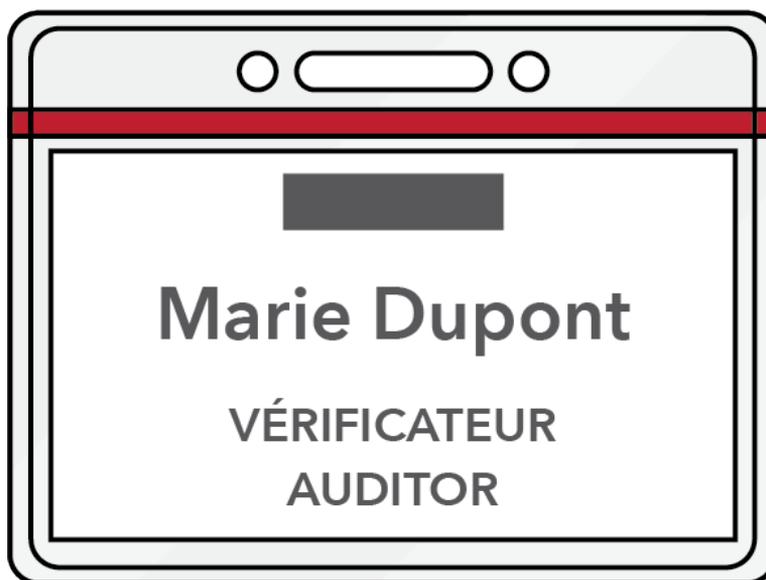
Ils doivent maintenir la neutralité au lieu du scrutin et ils doivent respecter le secret du vote.

Les visiteurs peuvent être seuls ou venir en groupe. Ils peuvent observer tout aspect du lieu de scrutin. Ils ne vont pas vous interrompre ni interrompre le vote, mais ils peuvent poser des questions si vous êtes libre.

- 1 Demandez-leur de montrer leur insigne. S'ils ne l'ont pas, dirigez-les vers le **SCS**
- 2 Montrez-leur où ils peuvent prendre place

Si vous avez des questions concernant le comportement des visiteurs, consultez le **SCS**

Vérificateurs



La *Loi électorale du Canada* exige la vérification des procédures aux lieux de scrutin afin d'assurer la conformité. Un vérificateur peut se présenter à votre lieu de scrutin.

Élections Canada autorise les vérificateurs. Ils doivent porter l'insigne ci-dessus. Le **SCS** est leur personne-ressource. Ils doivent maintenir la neutralité au lieu du scrutin et ils doivent respecter le secret du vote.

Les vérificateurs travaillent normalement seuls. Ils observent les procédures de vote et examinent les dossiers électoraux qui sont consignés. Ils peuvent observer aux bureaux de scrutin et aux bureaux d'inscription. Ils ne vont pas vous interrompre ni interrompre le vote.

1 Dirigez-les vers le **SCS**

Si vous avez des questions sur des procédures, posez-les au **SCS**, pas au vérificateur. Si vous avez des questions concernant le comportement des vérificateurs, consultez le **SCS**

Actes suspects

- 1 Informez-en immédiatement le **SCS**
- 2 Donnez-lui autant d'information que possible, comme le nom et l'adresse de la personne, l'heure de l'incident et les propos de la personne
- 3 Suivez les directives du **SCS**

Voici quelques exemples d'actes suspects :

- détruire ou enlever du matériel électoral ou des pancartes de campagne
- tenter de se servir d'un faux bulletin de vote ou d'un bulletin de vote qui n'a pas été donné à l'électeur par le **scrutateur**
- partir du lieu de scrutin avec un ou plusieurs bulletins de vote
- tenter de s'inscrire ou de voter sans y être admissible, ou encourager quelqu'un à le faire
- tenter de forcer quelqu'un à voter ou à ne pas voter
- intimider quelqu'un ou être violent envers quelqu'un
- diffuser de l'information fausse ou trompeuse sur un candidat ou un parti politique, sur la date, le lieu du vote, et les méthodes d'inscription et/ou de vote ou sur les qualifications pour voter
- prendre des photographies ou filmer à l'intérieur du lieu de scrutin sans avoir l'autorisation préalable du **directeur général des élections**
- afficher du matériel de campagne à l'intérieur du lieu de scrutin

Téléphones cellulaires au lieu de scrutin

Les électeurs, candidats ou représentants peuvent se servir de leur téléphone cellulaire au lieu de scrutin si cela ne dérange pas les autres.

Aucune personne ne peut enregistrer, filmer ou prendre des photographies à l'intérieur du lieu de scrutin. Il y a une seule exception : un électeur ayant une déficience est autorisé à utiliser son téléphone cellulaire derrière l'isoloir comme outil d'assistance pour l'aider à voter – **p. 31**

Une foule encombre le lieu ou il y a des files d'attente

- 1 Demandez aux électeurs de se mettre en file quand ils arrivent
- 2 Tenez l'entrée au lieu de scrutin libre
- 3 Demandez poliment aux électeurs qui ont voté de quitter le lieu
- 4 Si la situation persiste, demandez au **SCS** de vous aider

L'électeur souhaite être servi en anglais

Les électeurs ont le droit d'être servis dans la langue officielle de leur choix. On vous a fourni des outils pour vous aider à offrir un service bilingue.

- 1 Dites « One moment, please » et demandez au **SCS** si une personne bilingue peut vous aider
- 2 Si personne n'est bilingue, remettez à l'électeur la carte *Welcome to Your Polling Place* **EC 50140**

Note cette carte explique le processus de vote. Vous pouvez indiquer les étapes à mesure que vous les faites

- 3 Si l'électeur a de la difficulté à comprendre, le **SCS** peut contacter le 1-800-463-6868 et demander des services d'interprétation

Un électeur souhaite l'aide d'un interprète

Demandez de l'aide au **SCS**.

Je pense que l'électeur semble avoir besoin d'aide

- 1 Demandez-lui s'il veut de l'aide
- 2 Écoutez attentivement ce qu'il vous dit et soyez patient
- 3 Faites de votre mieux pour l'aider

Outils pour les électeurs qui ont besoin d'aide supplémentaire

Certains électeurs peuvent avoir besoin d'outils plus spécialisés pour voter de façon autonome.

Cet outil est à toutes les tables, y compris la vôtre :

- **EC 50140** Carte Bienvenue à votre lieu de vote – *peut être utilisée pour expliquer le processus de vote*

Le **SCS** a ces outils :

- Loupe – *utilisée pour agrandir et éclairer un document, et ainsi mieux le voir*
- Liste des candidats en braille – *pour les électeurs qui peuvent lire le braille (seulement aux bureaux de scrutin ordinaires)*
- **EC 50170** Gabarit de vote – *tient le bulletin de vote en place et aide à l'électeur à ressentir où marquer le bulletin*

Le **scrutateur** a cet outil :

- **EC 50174** Liste des candidats en gros caractères – *imprimée en grand format pour les électeurs ayant une déficience visuelle*

L'électeur peut se servir de son téléphone cellulaire pour l'aider à voter. Si l'électeur s'en sert pour prendre une photographie du bulletin de vote, assurez-vous de demander à l'électeur de supprimer la photographie après avoir voté.

Les animaux d'assistance

Les animaux d'assistance sont permis à l'intérieur du lieu de scrutin si la loi locale le permet.

Si l'électeur traite l'animal comme un animal d'assistance, faites-en de même vous aussi au lieu de scrutin. Cela ne vous importe pas de savoir si l'animal est dressé ou non ni de savoir si la personne a une déficience.

Un animal d'assistance est au travail et ne devrait pas se faire déranger à moins d'avoir une bonne raison.

Certains animaux d'assistance, comme les chiens, peuvent faire des bruits ou japper pour signaler leurs maîtres. Ne dérangez pas les animaux d'assistance quand ils font des bruits à moins que les bruits deviennent excessifs.

Si l'électeur a une déficience

Vous êtes légalement tenu de répondre aux besoins de tout électeur ayant une déficience et de le servir d'une façon qui respecte sa dignité.

Faites face à l'électeur et parlez-lui calmement. Vos expressions faciales, vos gestes et votre langage corporel l'aideront à comprendre même s'il a une déficience auditive.

L'électeur est autorisé à utiliser son téléphone cellulaire derrière l'isoloir comme outil d'assistance pour voter.

Dites à l'électeur qu'il peut laisser des commentaires sur l'accessibilité ainsi que sur son expérience de vote. Il peut utiliser le *Formulaire de commentaires sur l'accessibilité et l'expérience de vote EC 50119-1*, disponible près de l'entrée de la salle de vote. Le **SCS** peut aider.

Rétroactions, inquiétudes ou plaintes

Si quelqu'un a de la rétroaction, une inquiétude ou une plainte :

- prenez la situation au sérieux
- si c'est quelque chose que vous pouvez résoudre facilement et rapidement, faites-le, puis dites-le au **SCS**
- si vous ne pouvez pas résoudre facilement et rapidement la situation, dites-le au **SCS** ou dirigez la personne vers le **SCS**

Le harcèlement et la violence en milieu de travail

Élections Canada a une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

Le **SCS** est la personne désignée pour être informée, pour consigner et pour signaler les incidents qui surviennent au lieu de scrutin.

Communiquez avec le **SCS** si vous êtes témoin ou victime de harcèlement ou de violence.

Les représentants des médias et les photographes

En vertu de la loi, ni les représentants des médias ni les photographes ne sont admis à l'intérieur de la salle de scrutin à moins d'avoir convenu de dispositions spéciales avec **Élections Canada**.

Si un représentant des médias ou un photographe arrive à l'improviste :

- 1 Dites-lui d'attendre à l'extérieur de la salle de scrutin
- 2 Appelez le **SCS**

Vous pouvez informer le représentant des médias ou le photographe

- qu'en vertu de la loi, il n'est pas autorisé à entrer dans la salle de scrutin
- qu'il peut appeler au 1-877-877-9515 ou visiter le www.elections.ca pour plus d'information
- qu'il peut prendre des photographies et filmer de l'extérieur de la salle
- qu'il n'a pas le droit d'empêcher un électeur d'entrer dans la salle
- qu'il n'a pas le droit de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre le secret du vote

Comment dois-je utiliser la *Liste électorale alphabétique*?

Vous utiliserez ceci seulement si le **SCS** vous le demande.

- 1 Trouvez le nom de l'électeur
- 2 Assurez-vous que l'adresse que l'électeur donne correspond à celle sur la liste
- 3 Trouvez son bureau de scrutin

Note aux bureaux de vote par anticipation, cherchez le numéro de district de vote par anticipation (N° de BVA). Aux bureaux de scrutin ordinaires, cherchez le numéro du bureau de scrutin (N° de BS)

Elections Canada		Alphabetical List of Electors by Polling Site / Liste électorale alphabétique par lieu de scrutin				PROTECTED B / PROTÉGÉ B		
Parameters / Paramètres :		Polling Type/Type de bureau de vote : Ordinary Poll/scrutin ordinaire Polling Sites/Lieu de scrutin : Nanaimo Hornets Rugby Football Club Name range/Nom : All/tous - All/tous				Elector Vote Status/Statut de votation de l'électeur : All/tous Elector Revision Status/Statut de révision de l'électeur : All/tous Opted Out of NRO/Exclu du RNE : All/tous		
Elector District / Circonscription :		59018 - Nanaimo--Ladysmith						
Polling Site / Lieu de scrutin :		Nanaimo Hornets Rugby Football Club/ Nanaimo Hornets Rugby Football Club						
This list of electors was prepared for the taking of the vote at the current federal electoral event.				Cette liste électorale a été préparée pour la prise du vote lors du scrutin en cours.				
E	V	From/To / De/À	PS No./ N° de BS	AP No./ N° de BVA	Seq./ Séq.	Name (Gender) / Nom (Sexe)	Y.O.B. / A. de N.	Residential Address / Mailing Address (if different) / Adresse résidentielle / Adresse postale (si différente)
			011-0	601	223	AALUND, BAERYL A (F)	1938	10-6595 Groveland Dr, Nanaimo BC V9V 1S6
			011-0	601	105	AALUND, ENNEVOR K (M) ABDI-	1939	302-6738 Dickinson Rd, Nanaimo BC V9V 1T3
			013-0	601	148	ADEN, SAPUMAL M (M) ABDI	1948	6508 Kestrel Cres, Nanaimo BC V9V 1V6 6576
			011-0	601	7	ALI, BUNTI BARBARA (F) ABDI	1987	Albatross Way, Nanaimo BC V9V 1P9 6576
			011-0	601	8	ALI, GUMMULRI AN (M) ABDI	1958	Albatross Way, Nanaimo BC V9V 1P9 6576
			011-0	601	9	ALI, TRACY HUONG THI (F)	1959	Albatross Way, Nanaimo BC V9V 1P9 6244
			016-0	601	253	ABDILE HASSAN, CARIDWEN OLIVE (F)	1949	Scollos Pl, Nanaimo BC V9V 1K9
			016-0	601	254	ABDILE HASSAN, FLENEZ D (M)	1957	6244 Scollos Pl, Nanaimo BC V9V 1K9
			16-0	601	255	ABDILE HASSAN, HO CHUEN TONY (M)	1986	6244 Scollos Pl, Nanaimo BC V9V 1K9
			17-0	601	246	ABDILLAHA, IRINC, TUMANGUIL (M)	1964	110A Green Lake Cres, Nanaimo BC V0R 2H0
			12-0	602	155	ABDI MAHIR, BRONYS B (M)	1987	6390 Corfu Dr, Nanaimo BC V9V 1P2
			13-0	601	74	ABEDIAN, KUN-WAI GABIAL (M)	1963	6386 Groveland Dr, Nanaimo BC V9V 1P5 6386
			013-0	601	75	ABEDIAN, LUNG TO HENRY (M)	1995	Groveland Dr, Nanaimo BC V9V 1P5 6386
			013-0	601	76	ABEDIAN, YUT YENG SING TIM (F)	1961	Groveland Dr, Nanaimo BC V9V 1P5 401-6601
			017-0	601	88	ABOUJAMEZA, BAIRLYN MARIE (F)	1944	Applecross Rd, Nanaimo BC V9V 1J2 6306
			012-0	602	120	ABOUJAMEZA, DASONIA ANDRIA (F)	1950	Corfu Dr, Nanaimo BC V9V 1N5
			012-0	602	121	ABOUJAMEZA, KRISTAPHOR RONALD (M)	1959	6306 Corfu Dr, Nanaimo BC V9V 1N5
			017-0	601	235	ABOUJAMEZA, KRISTAPHOR RONALD (M)	1958	406-6715 Dover Rd, Nanaimo BC V9V 1L8

E = Elector Revision Codes / Codes de révision de l'électeur A
= Registered / Inscrit
C = Corrected / Corrigé
C- = Corrected out of PD only / SV corrigée seulement (sortant)
C+ = Corrected into PD only / SV corrigée seulement (entrant)

M+/M- = Moved within ED / Déménagé à l'intérieur de la circonscription
R = Removed / Radié
T+ = Moved into ED / Déménagé en provenance d'une autre circonscription
T- = Moved out of ED / Déménagé hors de la circonscription

V = Voter Codes / Codes de votation
S = Voted pursuant to the Special Voting Rules / A voté en vertu des Règles électorales spéciales
X = Voted at Advance Poll / A voté au bureau de vote par anticipation
O = Voted at Ordinary Poll / A voté au bureau de vote ordinaire

It is prohibited to use the information contained in this list or to communicate it to others, other than in accordance with the *Canada Elections Act* and the *Referendum Act*. Any prohibited use of this information will entail penalties.

Il est interdit d'utiliser l'information comprise sur cette liste ou de la communiquer à quiconque, sauf conformément à la *Loi électorale du Canada* et la *Loi référendaire*. Tout usage interdit de cette information rend passible de peines.

FERMETURE

p. 36

Conseils

- Vous êtes responsable de fermer votre propre bureau de scrutin. Le **SCS** aura aussi besoin d'aide pour d'autres tâches. Vous aurez peut-être à l'aider à :
 - organiser les feuilles des numéros de séquence qui n'ont pas été recueillies (au scrutin ordinaire)
 - relire les formulaires de commentaires sur l'accessibilité et signaler tout ce qui est important au **SCS**
 - enlever les affiches et les pancartes
 - installer la table pour le matériel à rapporter au **bureau**
 - emballer du matériel inutilisé

Fermez votre bureau de scrutin

- 1 Après les heures de vote, finissez de servir les électeurs et fermez les portes

Note les électeurs qui arrivent avant la fin des heures de vote (indiquées à la première page du présent guide) peuvent voter

Le vendredi, le samedi et le dimanche du vote par anticipation, laissez tout le matériel sur votre table

Le dernier jour du vote par anticipation et le jour de l'élection, remettez tout votre matériel au **SCS**

Le jour de l'élection seulement, remettez aussi ceci au **SCS** :

- chemises contenant toutes les copies supplémentaires des *Feuilles des numéros de séquence* **EC 50111-1** pour les candidats

- 2 Faites toute autre tâche que le **SCS** vous confie
- 3 Avant de partir, remplissez la *Feuille de temps du personnel électoral* **EC 11655** que le **SCS** vous donnera

Note si vous travaillez le jour de l'élection, vous aurez peut-être à assister comme témoin au compte des bulletins de vote

Répétez ces étapes chaque jour du vote par anticipation





